

Porteur :

ANNEXE 2 – BUDGET RÉALISÉ 2025 ET PLAN DE FINANCEMENT PAR ACTION DU PROGRAMME GÉNÉTIQUE CASDAR

Le budget réalisé doit être équilibré c'est à dire que les recettes doivent être identiques aux dépenses (lignes D) pour chacune des actions

DEPENSES	Action 1	Action 2	Action 3	Action 4	Action 5	Action 6	MONTANT Total
salaires, charges et taxes afférentes des personnels techniques impliqués dans le projet							
<i>dont ingénieurs</i>							
<i>dont techniciens</i>							
frais de déplacement des personnels techniques impliqués dans le projet							
salaires, charges et taxes afférentes des autres personnels impliqués dans le projet							
A - Total des dépenses de personnel							
prestations de service							
acquisition de matériels							
consommables							
B - Total des autres dépenses directes							
C - Dépenses indirectes affectées au projet (frais généraux)							
D - Total des dépenses A+B+C							

RECETTES	Action 1	Action 2	Action 3	Action 4	Action 5	Action 6	MONTANT Total
CAS DAR							
Etat (autres sources)							
Union Européenne							
Chambres d'agriculture (TAFNB – taxe sur le foncier non bâti)							
Conseils régionaux							
Conseils départementaux							
Taxe fiscale affectée							
Autres aides publiques							
Total aides publiques							
Cotisations volontaires obligatoires (CVO)							
Prestations de services, redevances, ventes liées à la conduite du projet, recettes propres (cotisations, réserves...)							
Total des recettes							

POUR MEMOIRE	Action 1	Action 2	Action 3	Action 4	Action 5	Action 6	MONTANT Total
E – Montant des salaires publics							
Coût total du projet D + E							